

INSCRIPTIONS RENTREE 2022/2023 3^{ème} PREPA METIERS

Les inscriptions en 3^{ème} PREPA METIERS auront lieu sur rendez-vous avec le professeur principal le **lundi 4 juillet et le mardi 5 juillet 2022**

Veillez contacter le secrétariat de scolarité du lycée Paul VALÉRY pour la prise de rendez-vous au 04.92.10.53.53

Pièces à apporter obligatoirement au lycée le jour de l'inscription

- Fiche de renseignements complétée. (merci de rajouter le n° de portable de l'élève)
- Fiche « Confirmation de régime » complétée, accompagnée d'un RIB collé au verso (pour les élèves boursiers, fournir impérativement le RIB du demandeur de la bourse de lycée).
- 3 copies de la carte d'identité ou passeport (pour inscription aux examens)
- Copie du livret de famille complet
- Dans le cas de parents divorcés ou séparés, copie du jugement de divorce précisant la garde de l'enfant.
- Fiche d'infirmerie avec copie du carnet de vaccination.

Facultatif

- Dossier de candidature à l'internat
- Attestation d'assurance scolaire

RNE établissement : 0060028Y

Année scolaire 2021-2022

Fiche d'urgence DOCUMENT NON CONFIDENTIEL à remplir par les familles à chaque début d'année scolaire**Identité de l'élève**

Nom : _____
 Prénoms : _____
 Numéro national : _____ Sexe (M ou F) : _____
 Né(e) le : _____ à _____
 Nationalité : _____

Scolarité de l'année en cours

MEF : _____ Division : _____
 Régime : _____ Date entrée : _____

Scolarité de l'année précédente

MEF : _____
 Etablissement : _____
 Commune : _____
 Date de fin de scolarité dans l'établissement : _____

Représentant légal

Nom : _____ Responsable à contacter en priorité (O ou N) : _____
 Prénom : _____
 Adresse : _____
 _____ Code postal : _____
 _____ Commune : _____
 _____ Pays : _____
 ☎ dom. : _____ ☎ travail : _____ ☎ portable : _____

Représentant légal

Nom : _____ Responsable à contacter en priorité (O ou N) : _____
 Prénom : _____
 Adresse : _____
 _____ Code postal : _____
 _____ Commune : _____
 _____ Pays : _____
 ☎ dom. : _____ ☎ travail : _____ ☎ portable : _____

Personne à contacter

Nom : _____
 Prénom : _____
 ☎ dom. : _____ ☎ travail : _____ ☎ portable : _____

Autres renseignements

N° et adresse du centre de sécurité sociale : _____
 N° et adresse de l'assurance scolaire : _____

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille ou, pour les élèves internes, selon les modalités définies dans le règlement intérieur de l'établissement.

Informations complémentaires

Date du dernier rappel antitétanique : _____
 Observations particulières que vous jugez utiles de porter à la connaissance de l'établissement (allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre...) : _____

(poursuivre au verso si besoin)

NOM, adresse et n° de téléphone du médecin traitant : _____

ANNEE SCOLAIRE 2022/2023
LYCEE PAUL VALERY MENTON

CONFIRMATION DE REGIME

MERCI DE COLLER UN RIB AU VERSO
(Obligatoire)

NOM.....Prénom.....Classe.....

(Merci de cocher la case correspondante)

EXTERNE

INTERNE (le dossier de candidature « INTERNAT » est à remettre au secrétariat de scolarité)

DEMI-PENSIONNAIRE 5 JOURS/SEMAINE (lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi)

FORFAIT DEMI-PENSION 2 jours/semaine

FORFAIT DEMI PENSION 3 jours/semaine

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Cocher les cases correspondantes					

LES JOURS SONT FIXES ET NON INTERCHANGEABLES

**AUCUNE INSCRIPTION A LA DEMI-PENSION OU A L'INTERNAT NE SERA ACCEPTEE S'IL EXISTE DES CREANCES IMPAYEES DANS L'ETABLISSEMENT
TOUT CHANGEMENT DE REGIME EN COURS D'ANNEE SERA A SIGNALER AU SERVICE INTENDANCE PAR ECRIT.**

BADGE DE PASSAGE AU SELF : Dès la rentrée, un badge de passage au Self sera remis à chaque élève demi-pensionnaire ou interne. Ce badge est valable pour toute la scolarité de votre enfant. En cas de perte, merci de vous adresser au Service Intendance pour l'attribution d'une nouvelle carte au prix de 5 €.

Je soussigné(e).....Responsable légal
Atteste par la présente avoir pris connaissance des modalités d'organisation et de paiement du Service Annexe d'Hébergement.

Date

signature

LYCEE PAUL VALERY
ORGANISATION DU SERVICE ANNEXE D'HEBERGEMENT (S.A.H.)
TARIFS ET MODALITES DE PAIEMENT ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

1. INSCRIPTION AU SERVICE ANNEXE D'HEBERGEMENT

- **Tout élève qui présente des créances impayées de l'année précédente dans notre établissement ou dans l'établissement d'origine ne sera accepté, ni à l'internat, ni à la demi-pension.**
- **Créances impayées** : Les factures de demi-pension et d'internat sont établies par trimestre. Le non-paiement d'un trimestre à son terme entrainera la radiation d'office du Service d'Hébergement pour le trimestre suivant.
L'élève pourra néanmoins continuer à déjeuner au restaurant scolaire en achetant un ticket-repas à l'Intendance au prix de 4.20 €
- En cas de défaut de paiement et de négligence manifeste de la famille, le Chef d'Etablissement se réserve le droit de refuser l'inscription ou de prononcer l'exclusion de l'enfant du Service d'Hébergement. En cas de changement de régime non signalé par les familles, le trimestre est dû en totalité.

2. LES MODALITES DE PAIEMENT

Le paiement du trimestre peut s'effectuer, soit par chèque, soit en espèces, soit par carte bancaire directement au lycée.

NOUVEAU ! Vous pouvez aussi régler par Carte bancaire sur internet en créant votre compte « EduConnect » et en suivant la procédure jointe au dossier d'inscription (possibilité de paiement échelonné)

3. BADGE DE PASSAGE AU SELF

Le badge de passage au self est obligatoire. Il est fourni par l'établissement à chaque élève demi-pensionnaire ou interne. Il est valable durant toute la scolarité de l'élève. En cas de perte, l'élève devra acheter un badge au prix de 5 € au Service Intendance.

4. LES TARIFS

INTERNAT (forfait 5 jours/4 nuits)

Tarif pour l'année scolaire 2022/2023 : 1680 € divisé en trois trimestres*

1^{er} Trimestre (du 1^{er} septembre 2021 au 16 décembre 2022) au prix de 609.84 €*

2^{ème} Trimestre (du 3 janvier 2023 au 31 mars 2023) au prix de 498.96 € *

3^{ème} trimestre (du 1^{er} avril 2023 au 30 juin 2023) au prix de 489.72 € *

DEMI PENSION (forfait 5 jours)

Tarif pour l'année scolaire 2022/2023 : 580 € divisé en trois trimestres*

1^{er} trimestre (du 1^{er} septembre 2022 au 16 décembre 2022) au prix de 221.10 € *

2^{ème} trimestre (du 3 janvier au 31 mars 2023) au prix de 180.90 € *

3^{ème} trimestre (du 1^{er} avril au 30 juin 2022) au prix de 177.55 € *



DEMI PENSION (forfait 2 jours)

Jours fixes non interchangeables

Tarif pour l'année scolaire 2022/2023 : 280 € divisé en trois trimestres*

1^{er} trimestre (du 1^{er} septembre au 16 décembre 2022) au prix de 100.88 € *

2^{ème} trimestre (du 3 janvier au 31 mars 2023) au prix de 89.24 € *

3^{ème} trimestre (du 1^{er} avril au 30 juin 2022) au prix de 89.24 € *

DEMI PENSION (Forfait 3 jours/semaine)

Jours fixes non interchangeables

Tarif pour l'année scolaire 2022/2023 : 410 € divisé en trois trimestres*

1^{er} trimestre (du 1^{er} septembre au 16 décembre 2022) au prix de 165.98 € *

2^{ème} trimestre (du 3 janvier au 31 mars 2023) au prix de 119.66 € *

3^{ème} trimestre (du 1^{er} avril au 30 juin 2023) au prix de 123.52 € *

Repas à l'unité ou carte rechargeable pour les élèves EXTERNES

4.20 € le repas*

(* tarifs à titre indicatif, sous réserve d'une augmentation au 1^{er} janvier 2023)

5. ELEVES BOURSIERS

Le solde du montant du trimestre, après déduction des bourses nationales sera réglé en espèces, par carte bancaire ou par chèque à réception de l'avis aux familles. Pour les élèves excédentaires, le paiement sera effectué à chaque fin de trimestre.

6. REMISES D'ORDRE : Les remises d'ordre sont accordées uniquement pour les motifs suivants :

- Stages en entreprise
- Absence pour maladie + de 5 jours consécutifs sur présentation d'un certificat médical
- Motif religieux (sur demande préalable et écrite de la famille)
- Exclusion supérieure à 5 jours
- Grève du service de restauration

**TOUT CHANGEMENT DE REGIME OU DE SITUATION
DEVRA ETRE SIGNALÉ PAR ECRIT AU SERVICE INTENDANCE**

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter le service de l'intendance au 04.92.10.53.53

L'Adjoint Gestionnaire

Nicole ROGET

Année scolaire 2022/2023
FICHE D'URGENCE INFIRMERIE



1 avenue Saint Jacques
06500 MENTON
Tel : 04.92.10.53.53

Fax : 04.92.10.53.58
Ce.0060028v@ac-nice.fr

Nom.....Prénom.....Classe.....

Nom et adresse des parents ou du représentant légal.....

.....

- En cas d'urgence pour un élève accidenté ou malade, les personnels de l'Education Nationale sont dans l'obligation d'appeler le centre 15. Le médecin régulateur est chargé d'évaluer la gravité de la situation et de mobiliser l'ensemble des ressources disponibles (médecin généraliste, pompiers, ambulances privées ou SMUR). Il convient de leur faire confiance.
- La famille est avertie par l'établissement scolaire.
- Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital, qu'accompagné de sa famille. Une exception peut être envisagée pour un élève interne, avec son correspondant sur Menton.

Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant le maximum de numéros de téléphone :

1. N° téléphone du domicile.....
2. N° Portable du 1^{er} responsable légal.....
3. N° Portable du 2^{ème} responsable légal.....
4. Nom et numéro de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :
.....

Vaccinations :

- Date du dernier vaccin antitétanique.....
(pour être efficace, , cette vaccination nécessite un rappel tous les 5 ans)
- Date du dernier vaccin BCG.....
- Joindre une photocopie des pages du carnet de vaccination (uniquement classes de 2^{nde})

➤ Observations particulières que vous jugerez utile de porter à la connaissance de l'établissement (allergies, traitement en cours, précautions particulières à prendre) :.....

Nom et adresse du médecin traitant :

Date :

Signature du responsable légal

Cochez cette case si vous souhaitez être contacté par l'infirmière de l'établissement.



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

Liberté
Égalité
Fraternité

EduConnect

Activez votre compte EduConnect ou utilisez FranceConnect pour profiter du portail Scolarité Services.

À QUOI SERT EDUCONNECT ?

EduConnect est le compte qui permet d'accéder aux services numériques des écoles et des établissements pour suivre la scolarité de vos enfants.



Utilisez ce compte :

- 1 identifiant / 1 mot de passe pour tous vos enfants
- tout au long de leur scolarité (de l'école au lycée).



Accédez par exemple :

- aux démarches en ligne comme l'inscription au collège ou au lycée.
- au livret scolaire de vos enfants.
- à l'espace numérique de travail (ENT)

COMMENT ÇA MARCHE ?

Connectez-vous avec votre compte EduConnect ou avec FranceConnect sur teleservices.education.gouv.fr

1

Pour activer votre compte, vous avez besoin du numéro de téléphone portable donné lors de l'inscription de vos enfants.

2

Une fois que votre compte est activé, vous accédez aux services et démarches en ligne associés à chacun de vos enfants.

DES QUESTIONS ?

Si vous avez des questions sur votre connexion ou une démarche en ligne, la plateforme d'assistance nationale est à votre disposition.



En ligne à l'adresse :
assistanceteleservices.education.gouv.fr



Par téléphone au **0809 54 06 06**
du lundi au vendredi de 8h à 20h
et le samedi de 8h à 12h (heure de Paris)
(prix d'un appel local)



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

Liberté
Égalité
Fraternité

Scolarité Services

DE QUOI AVEZ-VOUS BESOIN POUR
VOUS CONNECTER ?

De votre identifiant et mot de passe
de votre compte EduConnect
ou au moyen de FranceConnect.

Plus d'informations au verso.

Votre enfant est au lycée ?

Profitez d'un accès unique aux services et démarches en ligne
tout au long de la scolarité de vos enfants.

LES SERVICES ET DÉMARCHES



Modification de la fiche
de renseignements



Consultation
du livret scolaire



Demande de bourse



Demande
d'orientation



Inscription
en 1^{ère} et Terminale

ENT

Accès à l'ENT



Pour vous connecter à Scolarité Services
rendez-vous à l'adresse :

teleservices.education.gouv.fr



Pour en savoir plus sur Scolarité Services :
education.gouv.fr/scolariteservices

